



L'ASSISTANT DE RÉALISATION / BLOC 4

Préparer la phase logistique et technique d'un tournage
(long-métrage, série, unitaire)

FORMATIONS 2025

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



LE CEFPF

32 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC/RENSEIGNEMENTS

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

www.cefpf.com - info@cefpf.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le CEFPP en quelques mots	PAGES 4-5
Nos engagements	PAGES 6-12
L'action de formation	PAGES 13-14
Descriptif des activités	PAGES 15-18
Public concerné et objectifs	PAGES 19-21
Modalités de mise en œuvre	PAGES 22-23
Programme détaillé	PAGES 24-27
Conditions générales de vente	PAGE 28

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOPI

Le CEFPP est certifié QUALIOPI depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPP fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPP rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPP donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

Présentation de l'action de formation

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EVEIL ECOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITE SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT OU UN HARCÈLEMENT :

Le CEFPPF met à disposition de ses apprenants une adresse mail permettant de signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS

corinne-g@cefppf.com

01 40 30 22 25



NOS ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPP continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e-s peu ou pas qualifié.e-s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités (OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)



UNE FORMATION MODULAIRE CERTIFIANTE

Définition d'un bloc de compétence

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fait référence à la notion de blocs de compétences dans les diplômes professionnels et à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des salariés est corrélé au développement de leur employabilité.

Les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises ont besoin de repères simples, élaborés collectivement, attestant de la réalité des compétences acquises. Les certifications professionnelles sont à cet effet des repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences (ANI 2013).

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée des titres inscrits au Registre National de la Certification Professionnelle (Assistant de production / Assistant de Réalisation).

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (mentions/titres), les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Modulariser les diplômes inscrits au RNCP par la démarche blocs de compétences.

La modularisation d'un diplôme est possible dès lors que celle-ci s'appuie sur la définition des blocs de compétences et leurs modalités de repérage au sein du diplôme inscrit au RNCP précisés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

“Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...)”

La modularisation des diplômes nécessite de raisonner dans une logique de compétences professionnelles lisibles, tout en prenant en compte les contraintes des entreprises et des salariés en matière d'accessibilité et de financement de la formation.

Prise en charge

À l'initiative du salarié seul ou avec l'accord de son entreprise, le compte personnel de formation (CPF), permet à tout salarié de bénéficier d'une action de formation sur son temps de travail (avec accord de l'entreprise) ou hors de son temps de travail (CPF Salarié seul).

Le CPF a pour objectif d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser son parcours professionnel.

Préparer la phase logistique
et technique d'un tournage





LE REGISSEUR, UN METIER DE TERRAIN



DESCRIPTION DES ACTIVITES

“Le régisseur met au service d’une équipe chargée de réaliser un tournage tous les moyens matériels, techniques, logistiques et administratifs nécessaires. C’est un métier qui consiste à « mettre de l’huile dans les rouages » et qui permet au réalisateur, aux artistes et aux équipes techniques de travailler dans les meilleures conditions. Le régisseur est présent en amont et pendant le tournage et en aval pour la restitution des différents lieux et éléments loués. Il touche des domaines très variés et le régisseur doit être capable de donner au directeur de production tous les éléments lui permettant d’orienter ses choix en terme de coûts et de techniques au service d’une part des objectifs artistiques du réalisateur et d’autre part des contraintes financières de la production. Pour l’exercice de ses fonctions, il s’assure du respect des règles d’hygiène et de sécurité.

Contacté par le directeur de production d’un projet, en amont du tournage. Il effectue un « dépouillement » du scénario pour déterminer les besoins logistiques du tournage.

Il repère toutes les séquences de tournage faisant appel à une logistique spécifique : déplacements, restauration et hébergement des équipes, changements de décors, besoins en véhicules et équipements particuliers de toutes sortes (voitures, camions, grues...), besoins en figuration, cascades, ...

Pendant la phase de préparation du tournage, il agit sous la hiérarchie, et souvent en délégation, du directeur de production et est en lien avec le 1er assistant réalisateur. Il participe aux repérages et mène les démarches de location ou d’achat de matériel et de véhicules, il négocie les autorisations de tournage dans des lieux publics ou privés, il applique les procédures d’acquisition des droits pour utiliser un décor naturel (droits architecturaux). Il prévoit le volume de repas et de nuitées nécessaires, planifie les déplacements de toute l’équipe (technique et artistique) et procède aux achats et réservations correspondants.

Pendant le tournage, le régisseur organise l’acheminement du matériel et des véhicules, leur stationnement et leur sécurisation. En coordination complète avec le 1er assistant réalisateur, il collabore à l’écriture de la « feuille de service » quotidienne et organise les moyens à mettre en oeuvre en précisant la configuration du lieu de tournage pour la journée à venir : attribution et localisation des loges, cantines et hébergement, stationnement des véhicules, restriction des accès et attribution des badges, balisage des différents espaces.

Il coordonne les équipes dédiées aux différents « secteurs » confiés au(x) régisseur(s) adjoint(s): hébergement et restauration, décors, techniques, figuration... Pendant le tournage, il est chaque jour le premier arrivé pour préparer la logistique des séquences.

Il porte une attention particulière à la sécurité des personnes et des biens, et peut faire preuve d’autorité si besoin pour assurer la sécurisation des équipes (techniciens et artistes). L’activité quotidienne de la régie implique que le régisseur entretienne des relations étroites et fréquentes avec le directeur de production dont il est le collaborateur direct.



POSITIONNEMENT ET EVOLUTION

Pour le tournage de fiction ou de programme audiovisuel, les textes conventionnels distinguent trois niveaux dans les deux filières complémentaires de la mise en scène et de la régie :

1. auxiliaire de régie
2. régisseur adjoint
3. régisseur général

Le régisseur de fiction exerce dans le cadre conventionnel des deux premiers niveaux. En début de carrière et sans expérience professionnelle dans le secteur, il peut être classé auxiliaire mais la formation vise à permettre aux stagiaires de tenir les postes de régisseur adjoint.

Évolutions possibles du Régisseur Adjoint

A l’issue d’un certain nombre d’années d’expériences en tant que régisseur général, certains évoluent vers le métier de directeur de production.

La formation “Direction de Production” peut alors être une solution pour combler aux lacunes liées à l’estimation budgétaire d’un film.

UNE FORMATION MODULAIRE CERTIFIANTE

Définition d'un bloc de compétence

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fait référence à la notion de blocs de compétences dans les diplômes professionnels et à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des salariés est corrélé au développement de leur employabilité.

Les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises ont besoin de repères simples, élaborés collectivement, attestant de la réalité des compétences acquises. Les certifications professionnelles sont à cet effet des repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences (ANI 2013).

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée des titres inscrits au Registre National de la Certification Professionnelle (Assistant de production / Assistant de Réalisation).

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (mentions/titres), les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Modulariser les diplômes inscrits au RNCP par la démarche blocs de compétences.

La modularisation d'un diplôme est possible dès lors que celle-ci s'appuie sur la définition des blocs de compétences et leurs modalités de repérage au sein du diplôme inscrit au RNCP précisés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

“Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).”

La modularisation des diplômes nécessite de raisonner dans une logique de compétences professionnelles lisibles, tout en prenant en compte les contraintes des entreprises et des salariés en matière d'accessibilité et de financement de la formation.

Prise en charge

À l'initiative du salarié seul ou avec l'accord de son entreprise, le compte personnel de formation (CPF), permet à tout salarié de bénéficier d'une action de formation sur son temps de travail (avec accord de l'entreprise) ou hors de son temps de travail (CPF Salarié seul).

Le CPF a pour objectif d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser son parcours professionnel
Validation des compétences

Dans le cadre de l'obtention du titre “Assistant de Réalisation” inscrit au RNCP, il est possible de compléter cette formation par d'autres blocs de compétences.

Bloc 1 : Organiser et Planifier un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 2 : Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 3 : Préparer les décors (long-métrage, série, unitaire)

PUBLIC ET PRE-REQUIS

PUBLIC CONCERNÉ :

Stagiaires régie, régisseurs adjoints, artistes ou techniciens du film souhaitant devenir régisseurs de fictions (cinéma, fiction TV, films publicitaires).

Les stagiaires peuvent toutefois avoir des niveaux scolaires initiaux variables. Le succès de leur démarche est essentiellement le fruit d'une capacité d'adaptation et de polyvalence, que viennent compléter des connaissances théoriques liées aux enjeux du secteur et à l'acquisition d'une technicité spécifique dispensée en cours de formation.

PRÉ-REQUIS ET SÉLECTION DES CANDIDATS

o Pour les étudiants : un niveau Bac

o Pour les personnels en reconversion (formation continue)

- niveau au moins équivalent au Brevet Professionnel, au Brevet de Technicien, au Baccalauréat Professionnel ou Technologique (niveau IV)

ou

- expérience professionnelle d'au moins trois ans, évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPP.

o Pour l'ensemble des candidats, un dossier de pré-sélection doit être complété en vue de l'entretien de sélection

La sélection des candidats a lieu sur la base d'un entretien permettant d'examiner ses pré-requis et d'un dossier de pré-sélection (évaluation du projet professionnel, CV, etc).

A l'occasion de cet entretien sont particulièrement évalués les points suivants :

- le niveau de connaissance général du secteur audiovisuel,
- la motivation et la cohérence du projet professionnel,
- la nature de l'expérience et des diplômes ou titres antérieurs,
- les possibilités d'application des compétences antérieures au secteur audiovisuel,
- la capacité à s'insérer efficacement dans le secteur (sens de l'initiative et de l'organisation, aptitude à la polyvalence...).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

OBJECTIF PRINCIPAL :

Conçue dans un souci de polyvalence et de réalisme, cette formation s'attache exclusivement aux fonctions de régie (régisseur adjoint). A l'issue de ce programme, les stagiaires auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice de régisseur de fictions (cinéma, fiction TV, films publicitaires). Elle peut permettre aux candidats, à terme, d'évoluer vers le poste de régisseur général sur un court métrage ou régisseur adjoint sur un long-métrage.

OBJECTIFS DÉTAILLÉS :

La formation est décomposée en 5 modules :

- Les autorisations de tournage
- Les questions administratives et juridiques d'un film
- La préparation des besoins techniques d'un film
- L'estimation des besoins logistiques d'un film
- Les repérages artistiques et techniques d'un film

■ A l'issue de ce programme, les stagiaires :

- auront compris l'environnement de la production
- connaîtront les missions et les interlocuteurs du régisseur sur le tournage
- pourront contribuer efficacement à la préparation logistique d'un film
- pourront assurer efficacement la régie quotidienne du tournage d'un film cinéma ou d'une fiction lourde pour la télévision (téléfilm, série)

■ METHODE PEDAGOGIQUE :

- Exposés théoriques et Master Class
- Cas pratiques et exercices de simulation

■ OBJECTIFS DÉTAILLÉS PAR BLOC DE COMPETENCES

Préparation des moyens matériels et logistiques nécessaires pour un tournage

- Lecture analytique du scénario dans la perspective du dépouillement des différents besoins techniques, matériels et logistiques,
- Évaluation des moyens opérationnels nécessaires au tournage,
- Organisation de la location de matériels et de véhicules,
- Planification des déplacements et des logements de l'ensemble de l'équipe,
- Gestion du budget alloué aux repas et au logement de l'équipe.

Préparation de l'accessibilité d'un lieu d'un point de vue logistique, administratif et technique

- Réservation des espaces de tournage,
- Élaboration de demandes auprès d'administrations publiques ou privées,
- Contractualisation des conditions d'utilisation,
- Ouverture de chantier de tournage,
- Respect du plan de prévention,
- Maîtrise des normes CERFA et du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail,
- Installation des décors,
- Aménagement d'un espace public ou privé,
- Blocage des rues,
- Installation du matériel et des camions de chaque département du plateau,
- Contrôle de la sûreté et de la sécurité du personnel sur le plateau de tournage,

Veiller aux besoins de l'équipe technique, artistique et la production pendant toute la durée de tournage

- Contrôle permanent de l'ensemble des moyens logistiques et techniques utilisés lors du tournage,
- Respect de la réglementation sur la sûreté et sécurité du personnel,
- Suivi du planning des comédiens,
- Développement de liens de confiance avec les comédiens,

Gestion des finitions et des rendus

- Etat des lieux de fin de tournage,
- Rendu du matériel,
- Fermeture du tournage



PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE REGISSEUR



MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BLOC DE COMPETENCES

Etude de cas et soutenance orale (4 jours de préparation - 20min d'oral) :

A partir d'un scénario de long-métrage, les candidats doivent réaliser :

- le dépouillement logistique
- Le budget régie
- les repérages techniques
- Les demandes d'autorisation de tournage
- La préparation logistique
- L'organisation type d'une journée de tournage (ouverture chantier, mesures de sécurité, les mesure Ecoprod)

A l'issue des 4 jours de préparation, les stagiaires sont amenés à défendre leur dossier à l'oralface à un jury composé de professionnels en activité.



COMPÉTENCES ATTESTÉES PAR BLOC DE COMPETENCES

Préparer la phase logistique et technique d'un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Evaluer les moyens opérationnels nécessaires au tournage afin d'organiser la location de matériels et de véhicules.

Organiser quotidiennement le volume de repas, de déplacement et de logement pour les équipes de tournage avec un budget pré défini.

Réserver les espaces de tournage en faisant les demandes auprès de différentes administrations (mairies, préfectures, aéroport, gare...) tout en contractualisant les conditions d'utilisation.

Ouvrir le chantier en s'assurant de l'accessibilité logistique, technique et administrative de tous les espaces d'un tournage, tout en veillant au respect des démarches administratives (document CERFA, CHSCT) et respectant le plan de prévention.

Organiser l'installation des décors, et le cas échéant le blocage des rues, et des équipes et de leurs matériels, des loges pour les comédiens et des camions techniques et de production.

Veiller à la sureté et à la sécurité du personnel technique et artistique sur le plateau (matériel et humain) tout au long du tournage dans le respect des règles en vigueur.

Organiser la réception des comédiens et des techniciens en allant les chercher en fonction des besoins du tournage et en développant des liens relationnels.

Assurer la gestion de la fermeture en vérifiant l'état des lieux de tournage et du matériel afin d'organiser leur rendu.

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Ce Bloc inscrit au RNCP sous le numéro RNCP34719 et intitulé « Préparer la phase logistique et technique d'un tournage » est une certification susceptible d'être délivrée en totalité ou partiellement dans le cadre d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Le Titre d'Assistant de Réalisation dont il est un module peut également être obtenu par le biais de la VAE, ainsi que chacun des trois autres Blocs de Compétence qui le constituent.

Bloc 1 : Organiser et Planifier un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 2 : Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 3 : Préparer les décors (long-métrage, série, unitaire)

Le candidat à la VAE devra présenter un dossier administratif composé de :

- CV du participant,
- document détaillant les missions du poste actuel dans le cadre du parcours,
- attestation de l'employeur sur la fonction occupée (ainsi que les précédentes) afin de justifier de l'expérience acquise.

Vous pouvez recevoir une brochure d'information sur la validation des acquis de l'expérience sur simple demande, ou consulter la fiche VAE disponible sur le site cefpf.com.

CERTIFICAT ET INSERTION

Le bloc de compétences *Préparer la phase logistique et technique d'un tournage* est inscrit au RNCP.

Depuis 1999,

171 personnes ont suivi la formation Assistant de Réalisation.

82% des personnes qui ont suivi la formation, ont obtenu le titre Assistant de Réalisation

90% des personnes qui ont obtenu le titre ont réussi à s'insérer dans le secteur moins de 6 mois après leur formation.

PASSERELLE D'ENTREE ET POURSUITE DE PARCOURS À L'ISSUE DE CETTE FORMATION

Le titre Assistant de réalisation de niveau 5 permet d'accéder à un titre de niveau 6.

Le bloc 4 « Préparer la phase logistique et technique d'un tournage » est un module visant à accéder au bloc «Assistant de réalisation» de niveau 5. Ce dernier permet d'accéder à un titre de niveau 6.

En fonction de votre projet, si vous souhaitez rejoindre la formation après une expérience ou un cursus transférable, ou poursuivre votre parcours de formation à l'issue, nous vous proposons de prendre contact avec le responsable pédagogique afin de bénéficier de conseils adaptés à votre profil et vos compétences.

PETITS CONSEILS POUR REUSSIR A S'INSERER A L'ISSUE DE FORMATION

UN METIER DIFFÉRENT SELON LES SECTEURS

Malgré un intitulé identique, un régisseur aura des tâches différents en fiction, en concert, en spectacle vivant ou encore en émission de flux. Toutefois certaines compétences restent transversales quelque soit le secteur, à savoir :

- organiser l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure ;
- s'assurer des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques ;
- vérifier les conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public ;
- s'assurer de la mise en oeuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

EN CE QUI CONCERNE LA FICTION

Ces 5 dernières années, le cinéma a dû s'adapter en recrutant des spécialistes et modifier ses habitudes pour préserver l'environnement. En outre, les films étrangers tournés en France impliquent aux productions exécutives de bouleverser leur organisation notamment en subdivisant la Régie en plusieurs équipes (camion, plateau...) ce qui encourage à la création de nouveaux postes plus spécialisés.

Il ne faut pas hésiter à se rendre directement sur les tournages pour travailler en renfort, ce qui peut déboucher sur un poste.

Un CV percutant

Le CV doit être mis à jour régulièrement et s'adapter au tournage sur lequel on postule

EX : indiquer sur son CV si on a une certification particulière, permis...

En ce qui concerne les langues vivantes, n'hésitez à introduire dans votre CV un flash code qui renverra sur une vidéo de vous parlant la langue.

Lire la presse professionnelle (Ecran Total, Le Film Français) et réseaux sociaux

Vous pouvez venir au CEFPP pour consulter les revues et en faire des copies gratuites.

Certains groupes (Au cul du Camion, Recherche équipe tournage rémunérée...) permettent d'avoir accès à des annonces.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	5 semaines soit 175 heures soit 25 jours
Durée hebdomadaire :	35 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 (1/2 journée de libre par semaine)
Lieu de formation :	CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35 – 01 40 32 45 00
Date des sessions :	Du 10/03/2025 au 11/04/2025 Du 03/11/2025 au 05/12/2025
Prix	6 000 euros HT



FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Michaël LEBLANC, Responsable pédagogique au CEFPF
	Les Formateurs référents et les intervenants sont tous des Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :	Alternance de formation théorique et d'exercices pratiques (Travaux Dirigés, une simulation professionnelle à partir d'un scénario de long métrage).
Nombre de stagiaires par poste de travail :	1 ordinateur Mac par personne (logiciel Pack Office)
Modalités d'évaluation :	Evaluation hebdomadaire au moyen de questionnaires remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique. Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.
<u>En fin de formation :</u>	A l'issue de chaque bloc de compétence, les stagiaires préparent un dossier pendant 4 jours qu'ils présentent pendant 20 min face à un jury composé de professionnels en activité.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ SEMAINE 1 : L'ORGANISATION DE LA LOGISTIQUE D'UN TOURNAGE

■ 1^{re} journée :

Definition du métier et description des activités

La relation du régisseur avec l'équipe de tournage et la production
Ses responsabilités de la préparation aux finitions

LES AUTORISATIONS DE TOURNAGE ET L'ACCESSIBILITÉ TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET ADMINISTRATIVE AUX SITES.

■ 2^{re} journée :

Hygiène et sécurité sur les plateaux

(intervention parallèle d'un représentant du CHSCT audiovisuel) Les règles relatives à la sécurité : installations électriques, travaux en hauteur, travaux de manutention...

Les risques d'incendie
En cas d'accident, que faire?

Le rôle de la Mission Cinéma de la ville de Paris

■ 3^e journée :

Organisation de l'accessibilité du lieu 1/2 :

Les autorisations de tournages

Les tournages à Paris et en banlieue
Le cas particuliers (1) : gares, aéroports, mer, Palais de Justice, prisons, hôpitaux, châteaux, mairies,

Le pôle cinéma de la SNCF : Autorisations de tournage et contraintes.

■ 4^e journée :

Les cas particuliers (2) : lieux d'enseignement, lieux de culte, routes, autoroutes, films d'époque

■ 5^e journée :

Les cas particuliers (3) : les SFX, cascades, moyens techniques particuliers (prise de vue aérienne, sous marine, voitures traveling, grues)

Les champs de compétence et de responsabilité du chef décorateur

■ SEMAINE 2 :

■ 1^{re} journée :

TP : Préparation d'un dossier d'autorisation

■ 2^e journée :

L'ECPAD : établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Le Centre de Monuments Nationaux

Ses missions

LES QUESTIONS JURIDIQUES LIÉES À LA PRODUCTION et LA LOGISTIQUE D'UN FILM

■ 3^e journée :

La convention collective

Historique de l'articulation entre les règles générales de droit du travail

Analyse des conventions collectives Cinématographique et Audiovisuelle : champ d'application et historique de la négociation de chacune d'entre-elles

Statuts des salariés intermittents et/ou permanents

Modes de calculs des horaires de travail

Analyse de modèles de contrat de travail conformes aux conventions collectives

Les Assurances

Présentation des garanties principales (de pertes financières, dommages et responsabilité civile) et recommandations sur les aspects spécifiques à chaque garantie (notamment concernant les enfants et les personnes âgées à couvrir)

Rappel des garanties à annexes à ne pas oublier telles que notamment assistance/rapatriement, automobile et individuelle accidents

Mise en lumière des interactions entre les conventions/contrats établis avec différents interlocuteurs du producteur (notamment pour les contrats des prestataires et des artistes interprètes ainsi que contrats de coproduction) et les futurs contrats d'assurance mis en place

Gestion des sinistres (recommandations sur les obligations du producteur sur notamment les délais de déclaration, la mise en forme des déclarations de sinistres, la constitution de la réclamation)

■ 4^e journée :

Les implications juridiques, les droits à l'image et les contrats de locations

Les généralités du droit à l'image, respect des droits de la personnalité vs / droit de la création et de l'information.

Les principes et atténuations du droit à l'image des biens, exception de panorama, particularités de la captation en extérieur, spécificités des monuments historiques et protégés, droit du patrimoine.

Les caractéristiques de la convention de tournage, protection du droit à l'image et des droits d'auteur sur les biens et oeuvres garnissant les lieux.

Les règles liées au droit à l'image pour la prise de vue de personnes dans le cadre d'un documentaire

Sensibilisation aux règles de tournage

Exemple : une équipe de production réalise un documentaire sur Picasso et veut filmer ses tableaux. Je ne sais pas s'il faut filmer le tableau en entier, ou si on peut le balayer avec la caméra, ou si on peut n'en montrer qu'une partie. En revanche je sais qu'il faut obtenir l'autorisation de la Fondation Picasso

LES QUESTIONS JURIDIQUES LIÉES À LA PRODUCTION

■ 5^e journée :

- La gestion des décors et des contrats de mise à disposition

- Les différents types de contrats et les clauses contractuelles indispensables.
- Les contrats pour les lieux annexes et les véhicules jeux

CAS PRATIQUE : Etablissement d'une feuille de service à partir du plan de travail d'un long métrage

■ SEMAINE 3 :

1e journée :

Panorama général des acteurs qui contrôlent la comptabilité, comprendre le pourquoi des contraintes

La situation budgétaire d'un film et les besoins d'un Directeur de production 1/2

- - La Facture : définition et mentions obligatoires
- La TVA : les grands principes
- Le Bon de commande : explications et travaux pratiques
- Les Conventions de Location : mentions obligatoires et travaux pratiques
- Organisation de la chaîne des validations avant mise au règlement
- Les chèques de caution, les dépôts de garantie
- La demande de règlement : explications et travaux pratiques
- La Note de Frais : explications et travaux pratiques
- Tableaux de suivi des locations de voiture et des hébergements : comment les construire et les gérer

■ 2e journée :

La situation budgétaire d'un film et les besoins d'un Directeur de production 2/2

- Le Régisseur général, chef d'équipe : présentation générale
- La fiche de renseignement salarié : explication et travaux pratiques
- Le contrat de travail, la DUE, le statut d'intermittent : notions de base
- Le bulletin de paie, l'abattement pour frais professionnels : notions de base
- La convention collective : notions de base
- Les stagiaires conventionnés : conditions de travail légales
- Les repas : défraiements et indemnités repas
- Les véhicules : indemnités kilométriques et indemnités voiture

■ 3e journée :

Entretien avec l'équipe artistique du film

Quelques jours avant la formation, les apprenants reçoivent le scénario de long-métrage qui va être utilisé dans le cadre des exercices pratiques durant toute la semaine.

- Entretien avec le réalisateur, le premier assistant, le directeur de production et le formateur référent, régisseur général :
- Analyse des besoins logistiques du film tenant compte des ambitions du réalisateur et des possibilités budgétaires de la production.

- Dépouillement régie du scénario

- Repérage de toutes les séquences de tournage faisant appel à une logistique spécifique : déplacements, restauration et hébergement des équipes, changements de décors, besoins en véhicules et équipements particuliers de toutes sortes (voitures, camions, grues...), besoins en figuration, cascades, ...

LA PREPARATION DES BESOINS TECHNIQUES ET L'ESTIMATION DES BESOINS LOGISTIQUES D'UN FILM

■ 4e journée :

Réunion avec le directeur de production pour définir l'organisation des matériels nécessaires au tournage d'un film ainsi que l'équipe régie nécessaire 1/2

- Prévision du volume de repas et de nuitées nécessaires-

Planifie des déplacements de toute l'équipe (technique et artistique)

- Prévision des achats et réservations correspondants.

- Location de matériels et de véhicules, réservation d'espaces de tournage et d'espaces d'installation des équipes et de leurs matériels, loges pour les comédiens

- Choix des fournisseurs régie (ventousage, gardiennage, convoyage, loges et cantine) et le matériel technique - La relation avec les fournisseurs (visite chez un loueur).

■ 5e journée :

Réunion avec le directeur de production pour définir l'organisation des matériels nécessaires au tournage d'un film ainsi que l'équipe régie nécessaire 2/2

- Analyse des différents types de projecteurs (entretien avec un chef électricien).
- Anticipation des risques de transport
- Visite d'un studio de prise de vue.

■ SEMAINE 4 :

■ 1e journée :

Négociation et contractualisation des conditions d'utilisation d'un lieu public ou privé pour un tournage

- Le travail avec l'équipe décoration (intervention d'un chef décorateur)
- La difficulté de certains décors : Aménagement d'espaces publics ou privées en lieu de tournage
- La gestion des décors naturels (les aspects financiers et logistiques).
- Le tournage en studio.
- Préparation des décors (prélight)

■ 2e journée :

Les modalités de tournage en province :

Les transports, hébergements, les tournages à l'étranger,

La Convention collective Cinéma

- Code du travail et Conventions collective
- Le champ d'application de la convention collective (3 annexes)
- Le Statuts des salariés intermittents et/ou permanents
- Le mode de calculs des horaires de travail
- Analyse de modèles de contrat de travail conformes aux 3 annexes

■ 3e journée :

Le Devis

Présentation du plan comptable CNC d'une manière globale :

1. Droits artistiques
2. Personnel
3. Equipe artistique
4. Charges sociales et fiscales
5. Décors - costumes - Maquillage - Coiffure
6. Transports, défraiements, régie /7. Moyens techniques
8. Postproduction Image et Sonet Son
9. Assurances et divers).

■ 4e et 5 journées :

Le Devis (cas pratique)

Estimation des coûts du poste 6

Evaluation des moyens nécessaires et des coûts afférents à la préparation et au tournage d'un film
Repérages techniques avec le formateur en vue de la constitution du dossier

Repérages techniques avec le formateur en vue de la constitution du dossier

■ 5e journée :

Présentation du dossier face à un jury composé de professionnels en activité.

■ SEMAINE 5 :

Validation des acquis sous la forme d'un examen écrit et d'une soutenance orale devant un jury professionnel (régie d'un long métrage)

■ 1^{re} journée :

Examen écrit : QCM, test d'autorisation de tournage, questions ouvertes, lecture de la séquence choisie pour l'examen.

■ De la 2e à la 4e journée :

Préparation d'un dossier logistique de long métrage
(feuilles de service, demandes d'autorisation de tournage, listes et coûts fournisseurs, repérages techniques, devis...)



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage.

Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

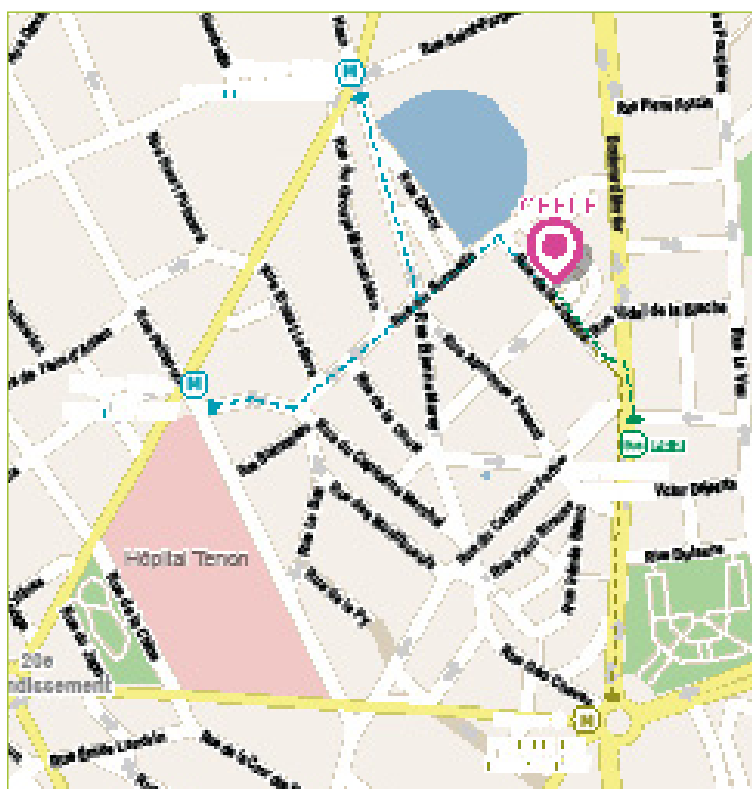
V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



Données cartographiques © OpenStreetMap et ses contributeurs, CC-BY-SA

■ ACCUEIL DU PUBLIC

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER

PAR COURRIER

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35

Fax : 01 40 30 41 69

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

retrouvez-nous sur **Facebook**

 <https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation/>

Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice, de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le CEFPF - Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siret 391 794 583 00057 Code APE 8559A N° de déclaration préfecture de Paris 11 75 192 997 5

